

Nombre de membres : 34

N°2023-31

En exercice : 33

Abstentions : 1

Présents : 20

Exprimés : 25

Pouvoirs : 6

Pour : 25

Votants : 26

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 25 Mai à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 19 mai deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles,, Philippe Lalay, Sylvie Germond, André Soury,.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Agnès Varachaud délégation à Patrice Chauvel, Albert Viroulet délégation à Jean-Pierre Pataud, Thierry Dauchart délégation à Philippe Lalay, Jean-Pierre Broussaud délégation à Louis Furlaud, Christian Vignerie délégation à Jean Meynard, Chantal Robin délégation à Richard Simonneau

Secrétaire de séance : Pierre Varachaud

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer avec monsieur le Maire de la commune de Cognac-la-Forêt : convention d'occupation des locaux de la médiathèque/agence postale de Cognac-la-Forêt.

Monsieur le Président rappelle que les travaux de réaménagement de la médiathèque/agence postale de Cognac-la-Forêt sont maintenant terminés.

Le mobilier à usage professionnel a été commandé et sera livré dans les semaines à venir.

Préalablement à l'entrée dans les lieux et à l'ouverture au public de cet établissement, il convient de mettre en œuvre une convention entre la Communauté de Commune et la commune, convention définissant les conditions de mise à disposition et d'usage de ce lieu.

Monsieur le Maire de la commune de Cognac-la-Forêt et monsieur le Président de la CC Ouest Limousin se sont rencontrés pour en discuter et un projet de convention a été élaboré.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité (25 pour ; 1 abstention : monsieur VILARD) :

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer une convention d'occupation et d'utilisation des locaux de la médiathèque/agence postale avec monsieur le Maire de la commune de Cognac-la-Forêt, et selon le modèle joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD